

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2025/51

1.4 Autres types de contrat

Approbation de l'offre de la société DL CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT pour une mission d'aménagement du rez-de-chaussée de la Maison Médicale « Simone Veil » à Grans

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 013-211300447-20250709-DEC_2025_51-AU



Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la volonté de la Commune d'effectuer des travaux d'électricité pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la Maison Médicale « Simone Veil » par la création de deux bureaux à Grans,

Vu la consultation lancée auprès des sociétés DL CONSTRUCTION et AMENAGEMENT, OS ELEC GENERALE et DAVID CARROZZA,

Vu les trois offres remises et l'analyse de celles-ci,

Considérant que l'offre de la société DL CONSTRUCTION et AMENAGEMENT enregistrée en Mairie le 8 juillet 2025 sous la référence GED 2025-2566 correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'offre de la société DL CONSTRUCTION et AMENAGEMENT, sise 765 Boulevard des vertadouroir - 13300 Salon de Provence, relative aux travaux d'électricité pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la Maison Médicale « Simone Veil » pour un montant de 5 786.00 € HT (cinq mille sept cent quatre-vingt-six euros hors taxes), soit 6 943.20 € TTC (six mille neuf cent quarante-trois euros et vingt centimes toutes taxes comprises).

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement des prestations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, aux services techniques, au service de la commande publique et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 09 juillet 2025

Publié le 09/07/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 09/07/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 013-211300447-20250709-DEC_2025_51-AU

DL CONSTRUCTION & AMENAGEMENT

765 BD DES VERTADOUIRO
13 300 SALON DE PROVENCE
Tél :
Siret : 930 443 031 000 16
RCS Salon de Provence - Code APE 4399C

DEVIS N° : 2025-196
Date Devis : 21/03/2025

Mairie de Grans

08 JUL. 2025
GEO 2566

Arrivée Courrier

Mairie de GRANS CTM

Bd Victor Jauffret
13450 Grans

DEVIS

Objet: modification circuit électrique

Description	Unité	Qté	Prix	Montant
Déplacement des alimentations et adaptation des éléments des éclairages existants Ajouts de points lumineux pour les pièces créées Fourniture et pose d'interrupteurs création de circuits pour les nouveaux bureaux Passage de Cable et raccordement au tableau électrique Vérification de conformité et équilibrage des circuits modification des protections éclairage dans le tableau électrique modification de la répartition des phases Mises à jour du schéma électrique Fourniture et Pose de BAES pour l'évacuation en cas de coupure test et mise en service des équipements	ens	1		5 786,00 €
MONTANT H.T.				5 786,00 €
T.V.A. 20%				1 157,20 €
MONTANT T.T.C				6 943,20 €

Signature précédée de la mention
"Bon pour accord"

Bon pour accord

Le Maire, Philippe LEANDRI

Dûment habilité par décision n° 2025/51
du 09/07/2025

